

**DATE DE PUBLICATION : 2 novembre 2015**

Le directeur général des Études et des Relations internationales

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, à M. Marc-Olivier STRAUSS-KAHN le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M. Benoît MOJON, directeur des Études monétaires et financières, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Hervé LE BIHAN, adjoint au directeur des Études monétaires et financières, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous les actes ou décisions à caractère individuel, toutes les conventions ainsi que tous les documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Études monétaires et financières, à l'exception de la nomination des chefs de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 2015

Marc-Olivier STRAUSS-KAHN